



## Élections professionnelles **FAITES LA DIFFÉRENCE**



Le 5 février 2015, dans le cadre des élections professionnelles, chaque salarié sera amené à voter pour élire ses représentants au Comité d'Etablissement et ses Délégués du Personnel.

La CGT alerte les salariés sur l'importance de cette élection qui déterminera la représentativité de chaque organisation syndicale puisque la Direction a décrété que les mandats qui avaient une durée de 2 ans passeront à 4 ans. Elle a innové, à nouveau, en décidant que le vote se fera soit par correspondance soit en votant physiquement sur le lieu de travail.

Si le taux de participation sera un élément essentiel, il n'en demeure pas moins qu'un vote massif envers la CGT sera primordial pour défendre aux mieux vos intérêts.

Pour riposter et contrecarrer les plans de la Direction, il faut 2 ingrédients : Une implication des salariés et une CGT forte.

Il vous est donc nécessaire de voter pour la CGT afin d'opposer une véritable résistance pour combattre les choix de nos dirigeants. La CGT, chaque jour, affronte la Direction pour le respect de l'être humain, pour les conditions de travail, pour le déroulement de carrière et de salaire, pour l'application du code du travail, de la convention collective et des accords d'Etablissement ou d'Entreprise.

La CGT attaque sur tous les fronts comme par exemple la bataille que notre organisation syndicale mène contre la Direction concernant les jours de RTT coïncidant avec les jours fériés.

Suite à notre courrier du 15 janvier 2014, la réponse de la DIRECCTE (Inspection du Travail) a été claire et sans équivoque possible. Elle confirme nos arguments et demande à la Direction de régulariser la situation de chaque salarié. Malgré ces évidences et après plusieurs relances de notre part lors des réunions au Comité d'Etablissement, aux Délégués du Personnel et lors d'entretiens, la Direction a maintenu sa position en restant obstinée face à la réalité. Nos Dirigeants ont tout mis en œuvre pour rompre le fameux dialogue social. Par conséquent, la CGT a décidé de franchir un palier supplémentaire en déposant des dossiers devant le conseil des prud'hommes.

Et d'autres affaires risquent de prendre la même tournure.

En effet, les salariés qui avaient travaillé pendant les congés payés du mois d'août 2013 pouvaient prétendre à 1 ou 2 jours de congés supplémentaires s'ils n'avaient pas renoncé à ce

droit en signant le document de la Direction. Après plusieurs relances de la CGT et 2 courriers de la DIRECCTE, la Direction n'a, à ce jour, toujours pas régularisé la situation des salariés concernés.

Dans un autre dossier, elle persiste à ne pas vouloir verser une indemnité lorsqu'un salarié assure le remplacement d'un autre salarié. Cette revendication n'est pas une invention de notre part puisqu'elle est encadrée par la convention collective.

Bien évidemment, notre syndicat mène ces luttes, et d'autres, pour le respect du droit des salariés.

La CGT qui a été à l'origine de l'accord sur l'heure de rentrée scolaire, vient de le dénoncer. Comment peut-on accepter qu'un tel accord dont le but était de permettre à tous les salariés d'en bénéficier, soit aussi discriminatoire. La direction interprète une phrase voir un mot pour évincer les salariés en poste du matin. Une négociation est prévu, cette année, afin d'aboutir à un accord.

Il y a une négociation qui revient tous les ans celles des négociations salariales. La CGT a toujours refusé de revendiquer un budget d'augmentation individuelle en condamnant le mode de distribution puisque les fameux critères retenus sont différents selon chaque responsable...et l'humeur de la Direction des Ressources Humaines. C'est pour ces raisons, notamment, que la CGT revendique une grille des salaires qui soit liée à un véritable déroulement de carrière pour tous et sans aucune discrimination.

Mais malheureusement, la CGT reste bien isolée quand des syndicats réclament, à corps et à cris, ce mode de rémunération individuelle qui oppose les salariés entre eux.

En 2014, et contre toute attente, la direction nous a informés qu'elle avait bataillé, après les négociations salariales, auprès de Turin pour obtenir (Souvenez-vous : Nous avons obtenu.... !) un budget supplémentaire de 0,1 %. Super ! Mais deux questions majeures se posent : Comment a-t-il été utilisé et a t-il réellement favorisé les ouvriers ?

Dernièrement, la CGT a demandé l'application d'une loi et d'un article du code du travail qui mentionnent que chaque salarié doit bénéficier, tous les 2 ans, d'un entretien professionnel. De quoi s'agit-il ? Cet entretien ne concerne pas l'évaluation du travail du salarié mais de ses perspectives d'évolution professionnelle (Changement de poste, promotion...). **De plus, tous les 6 ans, il permet de s'assurer que le salarié a bénéficié d'une progression salariale ou professionnelle.** Notre proposition d'une grille des salaires et cet entretien professionnel sont des réponses concrètes pour répondre à une évolution de carrière. La Direction peut ranger dans ses tiroirs sa fameuse revue d'effectif.

Si la CGT est attachée aux salaires et à l'évolution de carrière, elle n'a pas négligé l'épargne salariale. En effet, la CGT a signé 2 accords celui sur la participation aux bénéfices et sur l'intéressement. En 2014, le montant moyen de la participation aux bénéfices s'est élevé en moyenne à 1600 €uros et celui de l'intéressement qui sera versé en juillet 2015 représentera au maximum 720 €uros.

La CGT a aussi œuvré dans le domaine des prestations sociales du Comité d'Etablissement. Notre syndicat a demandé de modifier les modalités du chèque-vacances en créant des tranches supplémentaires et en augmentant l'épargne totale. Notre revendication a été appliquée en octobre 2013. Nous avons aussi démontré que certaines prestations n'avaient pas augmenté depuis l'année 2000. Ces primes tel que colonie vacances, naissance et rentrée scolaire doivent subir, à minima, des augmentations annuelles correspondant au coût de la vie. Pour l'instant, seule la prime allocation rentrée scolaire a été modifiée avec un versement sur le salaire et en parallèle un chèque Kdéo de 156 €uros. Mais au fait, que font les autres syndicats dans le domaine du Comité d'Etablissement ? Rien et ceux qui gèrent le CE ne le font pas évoluer.

Le syndicalisme est un travail au quotidien qui nécessite un investissement personnel tout au long de l'année et pas uniquement à l'approche des élections professionnelles. Quand certains syndicats se défoulent d'autres se réveillent tardivement.

### La CGT, elle, s'active continuellement :

Régularisation de la prime d'ancienneté,  
Régularisation de la prime panier,  
Paiement de l'heure anticipée,  
Compensation financière suite à la visite de Marchione,  
Maintien du salaire suite aux retards des transports,  
Alignement du prix du repas des intérimaires sur tarif FPT,

Réfection des courts de tennis,  
Mise en place des tickets Acoran,  
Mise en place des protections auditives moulées,  
Demande de modifier la prévoyance décès,  
Pétition concernant les prud'hommes,  
Sondage des salariés lors des négociations salariales,  
Appels à la grève concernant la retraite,  
Etc,...



La CGT a des valeurs et est une force indispensable pour s'opposer à tout ce qui peut menacer l'intérêt collectif.



**Ce vote est un moyen de lutter efficacement avec la CGT.**

**Alors faites la différence et votez pour la CGT qui défend vos idées.**

## Liste des candidats du syndicat C.G.T aux élections des Délégués au Comité d'Établissement le 5 Février 2015

### 1<sup>er</sup> Collège

#### TITULAIRES

**COURBE Ludovic**  
**POIRIER Stéphane**  
**BRENON Lucille**  
**GUINARD Dominique**  
**GAMRACY Angélique**  
**BUXERON Fabrice**

#### SUPPLEANTS

**BONIN Cédric**  
**RIZZI Laurent**  
**GABERT Régis**  
**GRIVOT Emmanuel**  
**MOISELET Jean marc**  
**MAUPAS Olivier**

### 2<sup>ème</sup> Collège

#### TITULAIRE

**FENAYON Sébastien**

#### SUPPLEANT

**BRUGNEAUX Pascal**

## Liste des candidats du syndicat C.G.T aux élections des Délégués du Personnel le 5 Février 2015

### 1<sup>er</sup> Collège

#### TITULAIRES

**THIBAUT Christian**  
**SOISSON Jean marc**  
**PORTEJOIE Ludovic**  
**MAUPAS Ludovic**  
**PILLAN Jérôme**  
**ROMEO Bernard**  
**NOWAK Marie -Thérèse**  
**VINCENT Romain**  
**THEVENET Jean-Philippe**

#### SUPPLEANTS

**LACROIX Bernard**  
**GARRIDO Raphael**  
**SAVASTANO Pascal**  
**PINTO Emmanuel**  
**DUARTE Manuel**  
**COURAUD Jean-François**  
**GIRARD Jean-Pierre**  
**LANTIER Christophe**  
**PUY Jérémy**

### 2<sup>ème</sup> Collège

#### TITULAIRES

**BRUGNEAUX Pascal**  
**FENAYON Sébastien**

#### SUPPLEANTS

**FENAYON Sébastien**  
**BRUGNEAUX Pascal**